

TULLE, le 25 SEP. 2001

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA REGLEMENTATION

BUREAU 4

REF : PM/MH

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Mme HOLZER
☎ 05.55.20.55.20
Poste 50.44

LE PREFET DE LA CORREZE

à

Madame le MAIRE

19110 BORT LES ORGUES

(S/C du SOUS-PREFET d'USSEL)

OBJET : Anciennes tanneries de BORT LES ORGUES.
Suivi de la qualité des eaux souterraines.
Elimination du contenu d'une cuve d'acide sulfurique.

Dans le cadre des diagnostics de pollution réalisés depuis 1994 sur le site des anciennes tanneries de BORT LES ORGUES, une pollution de la nappe alluviale a été mise en évidence et a conduit, courant 2000, le bureau d'études ANTEA à faire des propositions techniques de traitement de certaines zones et de confinement de la partie Sud du site, par la mise en place d'une aire de stationnement de véhicules, étanche et arborée.

Par lettre en date du 1er décembre 2000, les services de la DRIRE, subdivision de la Corrèze, vous ont demandé de bien vouloir mettre en place un suivi piézométrique de la qualité des eaux souterraines. Pour ce faire, le piézomètre amont a été retrouvé et dégagé en début d'année 2001.

La dernière campagne d'analyses effectuée sur le piézomètre aval (le seul, à l'époque, exploitable) situé au Sud de la zone des foulons a mis en évidence une décroissance notable de la teneur en chrome (0,178 mg/l en 2000 contre 2,63 mg/l en 1996).

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de mettre en œuvre, dans un premier temps, tous les semestres, ce suivi dans les conditions suivantes :

← Prélèvements d'eaux dans les piézomètres amont et aval précédés d'un pompage court destiné à vidanger au moins 10 fois le volume de l'ouvrage afin de faire venir de l'eau de formation représentative de la qualité de la nappe alluviale.

Les prélèvements sont acheminés vers un laboratoire d'analyses agréé par le ministère chargé de l'environnement, de votre choix.

← Une fois le niveau de l'eau stabilisé dans chaque piézomètre, effectuer un relevé des niveaux d'eau dans chaque ouvrage afin de disposer de la position (en mètres) du niveau haut de la nappe alluviale par rapport au terrain naturel.

← Lors des prélèvements, effectuer des mesures de pH, conductivité et température.

← Paramètres à analyser sur chaque prélèvement d'eau :

Aluminium (Al), cobalt (Co), chrome total (Crtot), chrome hexavalent (Cr^{6+}), cuivre (Cu), fer (Fe), zinc (Zn), étain (Sn), baryum (Ba), antimoine (Sb) et arsenic (As).

← Effectuer une campagne de relevé de hauteur d'eau et d'analyses en période de hautes eaux (automne) et une en période de basses eaux (printemps).

Pour l'exercice 2001, je vous demande de prévoir une campagne en octobre ou novembre. Elle pourra utilement être réalisée par la société ANTEA afin de pouvoir comparer les hauteurs d'eaux présentes dans chaque piézomètre, à celles relevées en 2000 (nécessité de disposer du même référentiel). Les résultats de cette campagne devront m'être adressés ainsi qu'à la DRIRE, subdivision de la Corrèze.

Par ailleurs, afin de sécuriser les deux piézomètres, de s'assurer de leur disponibilité et de leur caractère opérationnel dans le temps, je vous demande, notamment pour l'ouvrage aval (côté rivière), de mettre en place une cimentation annulaire autour de chaque piézomètre afin d'interdire tout transfert d'eaux de ruissellement dans la nappe alluviale, et d'obturer avec un cadenas la tête de chaque piézomètre pour éviter toute dégradation malveillante des ouvrages.

Enfin, concernant la vidange de la cuve d'acide implantée au Sud Ouest de la friche, il semble que l'intervention de la société SANICENTRE n'ait pas eu lieu. A cet égard, je vous demande de faire appel à tout autre prestataire de votre choix compte tenu de la non prise en charge, malgré plusieurs relances de votre part, de ces déchets par cette société.

En effet, cette situation ne peut perdurer. S'agissant d'assurer la sécurité du public et ceci même si toutes les dispositions en matière d'interdiction d'accès ont été prises, il convient d'éliminer le contenu de cette cuve d'acide dans les meilleurs délais.

*1 copie pour info à
la DRIRE*

**Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire Général,**

Jean BALLANDRA